

# **RETRAITES :**

## **ETAT DES LIEUX**

## **IMPACT DES REFORMES LIBERALES**

## **LES ALTERNATIVES POUR DES RETRAITES SOLIDAIRES**

## Les retraites par répartition

### Principe :

Une partie de la richesse produite par les travailleurs actifs est prélevée via les cotisations sociales. Elle est utilisée en temps réel et directement (**sans passer par le marché financier**) pour payer les retraites. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage de la masse salariale.

### Evolution retraites/PIB

année	1959	2003	Hypothèse 2040
<b>Part des retraites dans le PIB</b>	<b>5,4%</b>	<b>12%</b>	<b>18,5%</b>
<b>PIB</b> en milliards d'euros 2003	≈ 400	1500	3000 (avec hypothèse de croissance 1.7%/an)

### Soit un besoin de financement de :

	Pour 2040	Pour 2050
<b>en maintenant une retraite moyenne au niveau de 75 % du salaire moyen</b>		
Rapport du COR 2001	6,5 points de PIB (= 18,5 – 12)	
Rapport du COR 2007 : <b>besoin de financement revu à la baisse</b>		<b>entre 2 et 5 points de PIB</b>

# La « réforme » de 1993 du régime général (Balladur)

## principales mesures :

- 40 annuités de cotisations, au lieu de 37,5
- calcul de la pension sur la base du salaire des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures
- indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires
- décote de 10% par année manquante

**Conséquence** : baisse du niveau des retraites : - 20%

# La loi de 2003 (Fillon) pour les secteurs public et privé quelques mesures :

## Pour la fonction publique

- **40 ans de cotisations en 2008**
- instauration d'une décote par année manquante, atteignant progressivement **5% en 2015** (la décote du régime général est ramenée progressivement de 10% à 5%)

## Programmé pour tous les salarié-es :

- **l'allongement à 41 années de cotisations en 2012, 42 années en 2020 (article 5, loi 2003)**

**Feuille de route réévaluée en 2008**

# Conséquence : diminution des pensions

## **Avec 37.5 annuités**

**37,5 ans x 2% = 75% du salaire**

## **si demain : 40 annuités**

**75% / 40 ans = 1,875% par an**

**Si on part à la retraite à 60 ans avec seulement 37,5 ans de cotisations :**

### 1<sup>ère</sup> diminution

**37,5 ans x 1,875% = 70,31% du salaire**

### 2<sup>nde</sup> diminution : décote de 5% par année manquante

**70,31% - (2,5 années manquantes x 5%) = 57,8%**

**C'est 17,19 points de moins par rapport à 75 %**

Ce qui correspond à une **baisse de 22,9% de la pension**

# Etat des lieux, rapports du COR (1)

Conseil d'Orientation des Retraites

## Rapport 2001 :

- Avec les options pour tous : pas d'allongement de cotisation, pas de baisse des pensions
  - ▶ **besoin de financement évalué à 6,5 points de PIB à l'horizon 2040** (de 12 à 18,5% PIB)
  - ▶ **couvert par une hausse du taux de cotisation de 0,37 point par an jusqu'en 2040.**

**Tout à fait réalisable :** Compte tenu des gains de productivité passés et prévisibles, le niveau de vie des salariés progresse malgré cette hausse.

- Par ailleurs, le retour des salarié-es du privé à 37,5 annuités est chiffré à **0,3 point de PIB**

## Etat des lieux, rapports du COR (2)

### Rapport 2007 :

► **à court terme : déficit** (2,4 milliards d'€ en 2006), résultant notamment d'une « *évolution de la masse salariale moins favorable qu'anticipé, en dépit de l'amélioration de la conjoncture* » ! (COR 2007)

**mais à plus long terme :** besoin de financement **revu à la baisse :**  
entre « un peu moins de 2 points et près de 5 points de PIB » (COR 2007)  
(contre 6,5 points précédemment)

et à un horizon plus lointain : 2050 au lieu de 2040

### Raisons de cette nouvelle évaluation :

- taux de fécondité de 1,9 enfants par femme, au lieu de 1,8
- solde migratoire de 100 000 par an (au lieu de 50 000)
- allongement de l'espérance de vie moins fort que prévu

**MASSE SALARIALE =**  
**Salaires + cotisations salariales + cotisations patronales**  
**La masse salariale comprend donc les retraites**

**Les retraites sont du salaire socialisé** (et non différé) : on ne met pas aujourd'hui de côté les cotisations sociales pour les ressortir demain quand les cotisants arriveront à l'âge de la retraite.

Demain comme aujourd'hui, c'est la **production de richesses assurée par les actifs qui fait vivre actifs comme inactifs.**

**DONC**

**Les contraintes démographiques sont les mêmes quel que soit le financement des retraites, qu'il soit assuré **par répartition ou par capitalisation.****



## Financement des retraites

**Sur la base de l'assiette actuelle (masse salariale), équilibre si :**

ressources = dépenses => cotisations = prestations

**Cotisations = taux de prélèvement x salaire moyen brut x nombre de cotisants**

**Prestations = pension moyenne brute x nombre de retraités**

**donc équilibre si :**

$$\begin{array}{c}
 \frac{\textit{Pension moyenne brute}}{\textit{Salaire moyen brut}} = \textit{Taux de prélèvement pour la retraite} \times \frac{\textit{Nombre de cotisants}}{\textit{Nombre de retraités}} \\
 \downarrow \qquad \qquad \downarrow \qquad \qquad \downarrow \\
 \text{1 taux de remplacement} \qquad \text{2 taux de cotisation} \qquad \text{3 ratio de dépendance, actifs/inactifs}
 \end{array}$$

**3 leviers : 1- niveau de pension**

**2- taux de cotisation prélevé**

**3- ratio actifs/inactifs :**

Ce ratio dépend non seulement du nombre d'annuités de cotisation exigée, mais du taux de chômage, de l'évolution démographique, de l'immigration, du taux d'activité des femmes (très influencé par politiques familiales, la disponibilité de crèches, l'existence de l'Allocation parentale d'éducation qui renvoie les femmes au foyer, etc.) **=> pas mal de paramètres sur lesquels jouer pour augmenter le nombre d'actifs cotisants...**

Sur ces 3 leviers, les politiques libérales mettent en avant  
**l'allongement de la durée de cotisation (1)**

Programmé à 42 ans en 2012, puis à 45 ? (cf. MEDEF). Aboutit à une **baisse du niveau de pension**, ce qui est en réalité l'objectif, sans être clairement annoncé !

**1- ► C'est une fausse solution**

- **L'allongement de la durée de cotisation n'accroît pas le ratio actifs/inactifs tant qu'il n'y a pas d'emplois supplémentaires (taux de chômage élevé des jeunes, seniors en sous-emploi)**

- **Les salarié-es cessent leur activité en moyenne à 57,5 ans pour le privé et 57,1 pour le public, en décalage avec l'âge de liquidation : en effet, au moment de leur retraite, seuls 43 % des salarié-es sont en emploi, contre 60 % en 1983 (aucune amélioration, donc suite à la réforme !)**

**Les 57 % hors emploi sont en préretraite, chômage, invalidité, longue maladie.**

**=> La majorité des personnes part donc déjà et partira de plus en plus à la retraite avec des pensions réduites.**

## L'allongement de la durée de cotisation (2)

### 2- ► est très inégalitaire

**Au nom de l'équité, il renforce en réalité les inégalités. Ces réformes frappent en premier lieu :**

- **les carrières heurtées :**
  - **les femmes** : pensions en moyenne inférieures de 40% aux hommes. Seulement 39% des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans (contre 85 % des hommes)
  - **les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels**
- **les jeunes générations** qui débutent + tard dans la vie active (25 ans => retraite à 67 ans ?), avec handicap d'un taux de chômage fort (23%)
- **les métiers pénibles** (cf. différences d'espérance de vie entre cadres et ouvriers)

**Seuls ceux qui en auront les moyens pourront compléter avec des retraites par capitalisation**

avec risques liés à la Bourse (cf. faillite Enron)

## **Le supposé choc démographique et problème de financement sont des prétextes !**

### **L'objectif visé :**

- réduire le financement par répartition (dans lequel pas de profit)**
- livrer progressivement les retraites au système par capitalisation et au marché financier,**

**= casser la solidarité, instaurer l'épargne salariale individuelle sous affichage libéral de « retraite à la carte »**

**Développement des formules de capitalisation prévu explicitement par la loi :**

**MAIS pourquoi imaginer que les salariés et les entreprises parviendraient à verser à des fonds de pension**

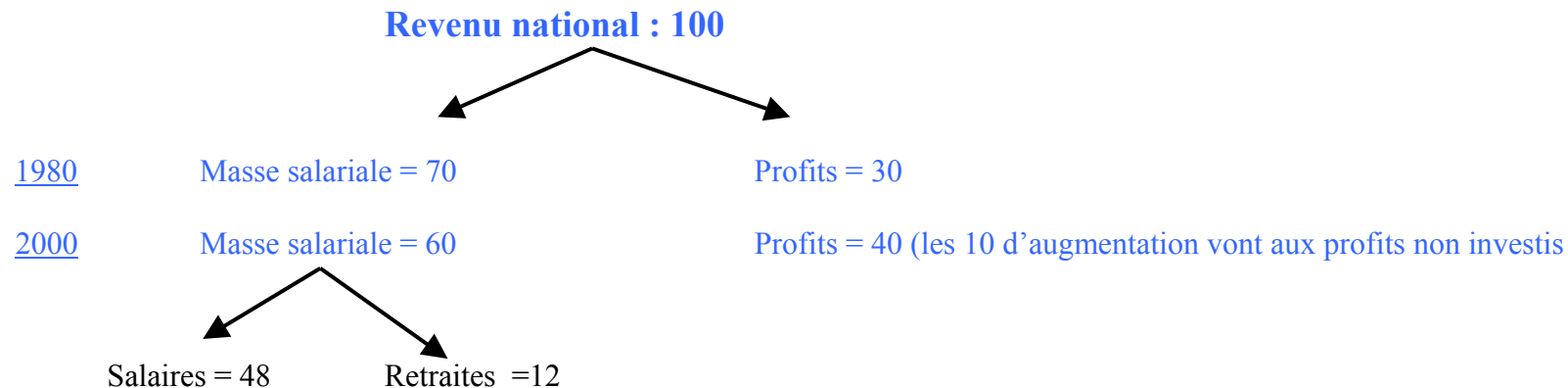
**les cotisations supplémentaires qu'ils ne pourraient pas supporter quand il s'agit de financer le système par répartition !**

**Dans tous les cas, quel que soit le mode de financement, c'est la richesse produite qui fait vivre l'ensemble de la population :**

**la question à régler est simplement  
celle de la répartition des richesses**

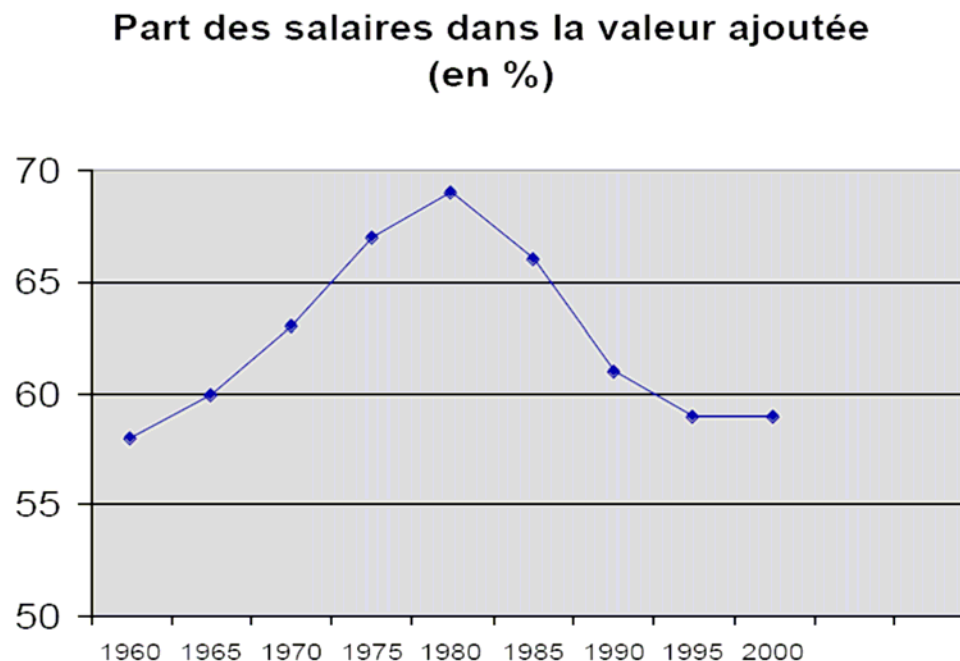
## QUELLES ALTERNATIVES ?

- le COR 2007 chiffre à **4 points d'augmentation de cotisation** le besoin de financement en 2020 avec options de **75 % de taux de remplacement, et sans allongement de cotisation**, soit + 0,31 point de cotisation par an
- **intégrer dans l'assiette de prélèvement les stock options, intéressements,**
- **élargir l'assiette de cotisation aux profits**
- **recupérer les 10 points de PIB perdus** par la masse salariale



## Une autre répartition des richesses, plus favorable aux salariés et retraités

- récupérer les 10 points perdus par la masse salariale depuis 1980



PIB = 1600 milliards → **10 points = 160 milliards !**

**Les exonérations de cotisations patronales ont coûté en 2006, 26 milliards €,  
cumulées depuis 1991 : 220 milliards...**

**Options possibles : augmenter le taux de cotisation patronale sans changer l'assiette (masse salariale)  
ou élargir l'assiette de cotisation aux profits ? ou les 2 ? en débat dans mouvement social.**

**Mais dans tous les cas, « faire cotiser les profits »**

en remarquant que **le meilleur impôt sur le profit est le salaire**

## **RETRAITES = choix de société**

Il est possible de financer **un régime par répartition de haut niveau**

**égalitaire et démocratique**

**privilégiant la solidarité pour lutter contre les inégalités**

**et garantir à tous et toutes des retraites de qualité**

# **Nos revendications pour les régimes de retraites : une convergence par le haut**

**Systeme de retraite par répartition de haut niveau :**

- (retour aux) **37,5 annuités pour tous**
- **taux de remplacement (pension /salaire) de 75 %**
- (retour à l') **indexation de la pension sur les salaires et non sur les prix**

**Financement par une autre répartition des richesses**



ANNEXE 1

## Régimes spéciaux :

IEG, SNCF, RATP, mais aussi clercs de notaire, parlementaires, etc.

**Représentent 5 % des pensionnés**

Certains régimes bénéficiaires (IEG reversent 134 millions € ),  
d'autres déficitaires car : a- diminution du nombre d'emplois,  
b- exonérations de cotisations,

### IEG :

régime de retraite fait partie du **contrat de travail**

Régime adossé au régime de retraite de droit commun en 2004 (CNIEG), avec  
versement d'une soulte (7,7 milliards €)

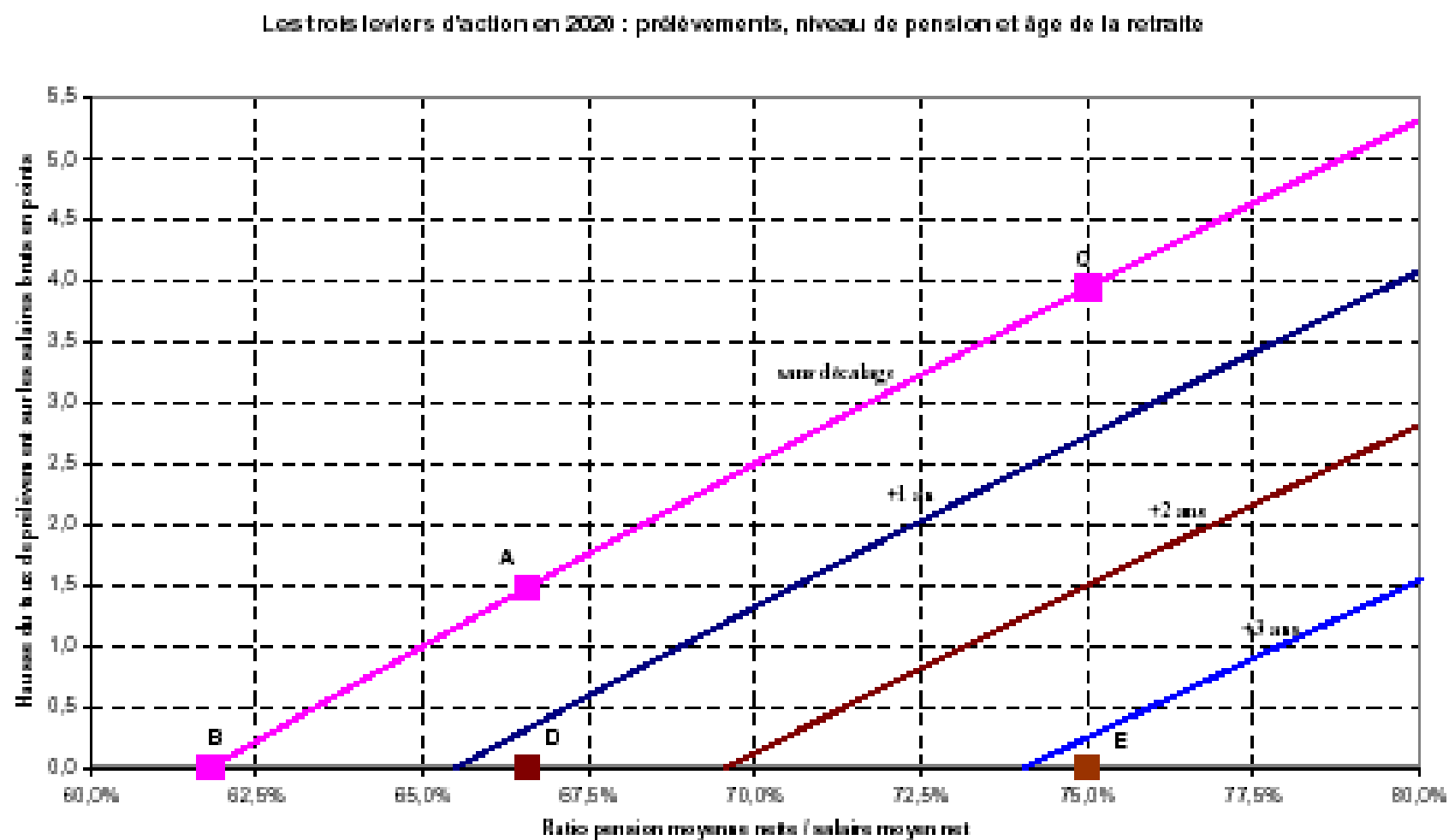
2006 : CNIEG a versé 3,2 milliards de pension à 145 341 pensionnés

**Cotisation 12,13%** (régime général 10,35 à 10,55%)

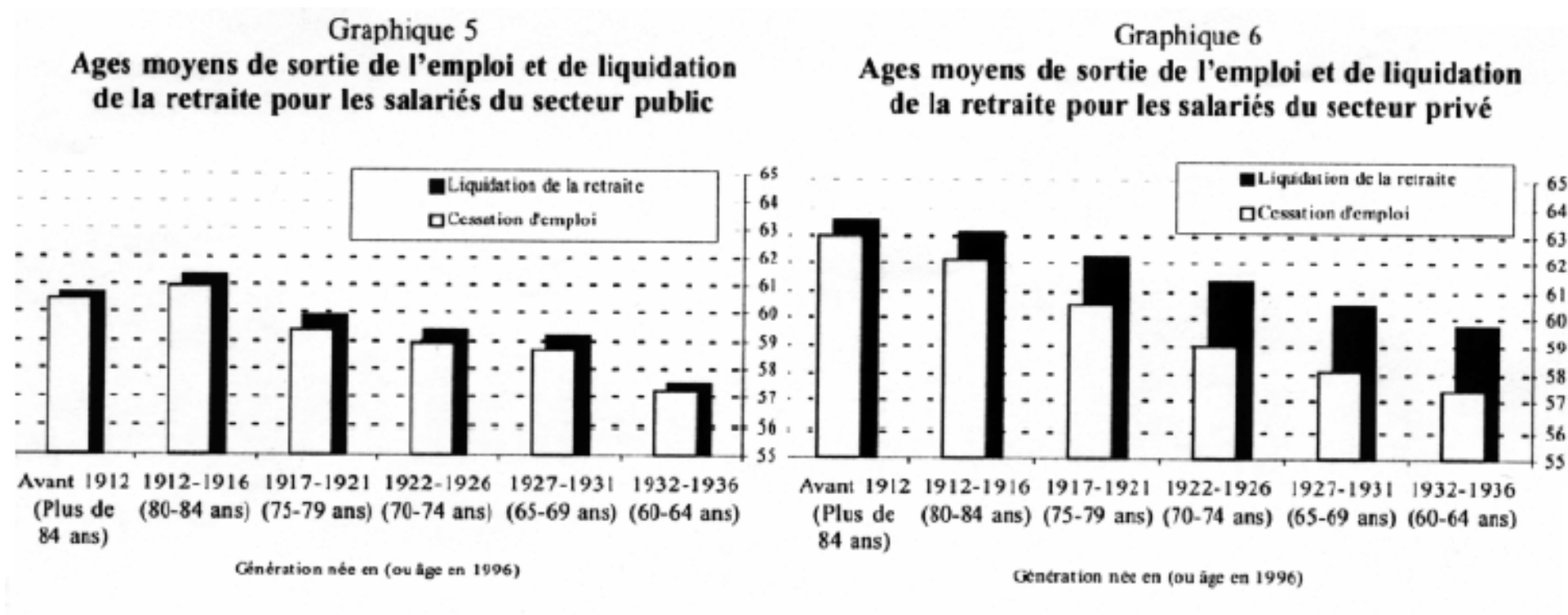
**Comparer des choses comparables** : revenu perçu au cours de la carrière + niveau de  
retraite. Tenir compte de :

- qualification du personnel IEG > moyenne salarié-es en France
- différences de bonification pour enfants (1 an ou 2 ans par enfant)

## Annexe 2



## Annexe 3

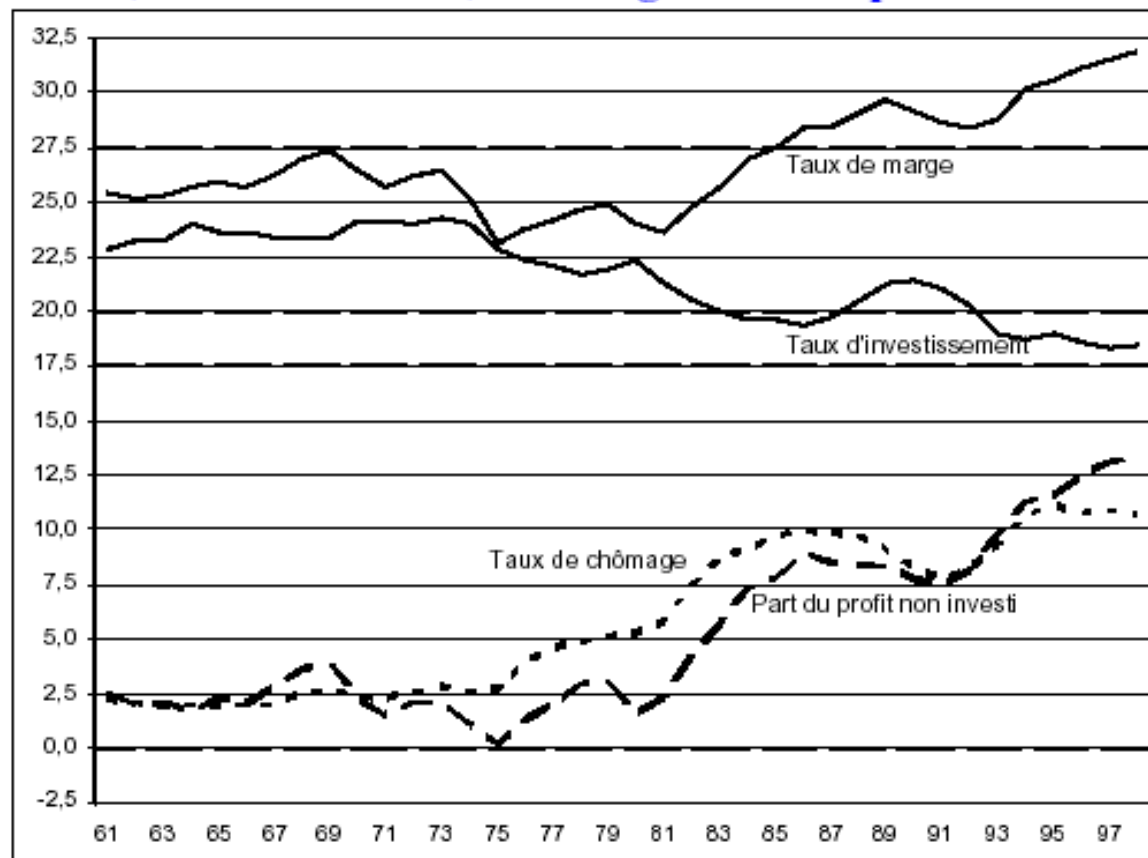


- Age moyen de sortie de l'emploi très proche entre privé et public : 57,5 ans pour le privé et 57,1 pour le public, et en décalage avec l'âge de liquidation : en effet, au moment de leur retraite, seuls 43 % des salarié-es sont en emploi, contre 60 % en 1983 (aucune amélioration, donc suite à la réforme !). Les 57 % hors emploi sont en préretraite, chômage, invalidité, longue maladie.

Ratio de dépendance : 2002 : 2,2 actifs pour un retraité inactif, 2050 : 1,4 actif pour un retraité inactif, soit baisse de 40% en 45 ans. Absorbable par la redistribution des gains de productivité à la masse salariale.

ANNEXE 4

## Profit, investissement, chômage en Europe



Source : IRES, *Les marchés du travail en Europe*, La Découverte, 2000

En France comme en Europe, c'est la part du profit non investi et le taux de marge qui ont augmenté sur les deux dernières décennies.